



## Courses de groupe : C'en est trop !

## La France doit enfin défendre ses

## Intérêts



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Le « Comité des courses principales » réuni le 18 janvier dernier a informé France Galop (je cite) « *de la liste des courses (principales) risquant d'être dégradées en 2017* ». La sanction annoncée est une menace : elle serait prononcée si les ratings (moyenne des valeurs handicap des quatre premiers de chaque course sur plusieurs années) se révélaient insuffisants au regard des critères de ce fameux comité des « pattern races ». La liste des épreuves françaises mises en examen compte sept listed races et deux courses de groupe : le prix Greffulhe et le prix du Cadran.

## Le ridicule des menaces sur le Greffulhe et le Cadran

On passera sur le ridicule des mesures envisagées dans les deux cas. Le prix

Vendredi 18 mars 2016 – N° 114

Greffulhe est une poule de produits : son rôle n'est pas de réunir un lot de quatre poulains jugés à une valeur handicap élevée en fin d'année. Il s'agit de sélectionner et préparer les classiques. Pour Moi, le gagnant du Derby d'Epsom 2011 – le premier entraîné en France depuis Empery en 1976- et Prince Gibraltar il y a deux ans montrent assez que l'objectif (le vrai) est atteint pour le Greffulhe. Le prix du Cadran est une des deux courses plates de haut niveau disputées sur 4.000 m. en Europe. Vouloir la passer au tamis de ces fameux ratings de fin d'année relève du simple contresens. À moins que, défendant leur chapelle comme toujours, les responsables du turf britannique veuillent faire admettre qu'une seule course de stayers en Europe, la coupe d'Or d'Ascot, mérite la considération au plus haut niveau ? Malheureusement cette question ne se révèle pas aussi ironique qu'il y paraît.

## Les courses de groupes, créées pour défendre les Français se sont imposées dans le monde

France Galop a conseillé aux associations de propriétaires, d'éleveurs et de professionnels d'engager une « large information » au vu de cette situation. Je le fais bien volontiers au travers de ce *Grain de Sel*, d'autant que j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur cette malheureuse dérive du dispositif des courses de groupes en Europe à l'occasion du *Grain*



*de Sel n° 27 du 25 avril 2014 « Pour que la France reprenne la main sur son programme de sélection ».*

Pour ne pas se laisser emporter par une évolution basée sur un engrenage fatalement manipulé, il faut en revenir aux fondamentaux. Le système de classification des courses de groupe a été instauré au début des années 1970 pour défendre les intérêts des chevaux entraînés en France. Les conditions de courses prévoyaient alors des surcharges ou des décharges calculées en fonction des gains des concurrents, en particulier dans ce que nous appelons aujourd'hui des groupes II, des groupes III et des listed races. La disparité des allocations constatée alors – et que l'on peut toujours observer dans les budgets de dotations – donnait un avantage de poids aux britanniques. En basant les conditions de courses sur la classification des courses en groupes, on visait à effacer la disparité.

Le dispositif a fait plus que convaincre et, avec l'apparition des listed races, s'est étendu au classement américain des stakes, puis finalement au niveau mondial. Le classement en valeur des courses s'est transféré à celui des chevaux, puis a assuré une présentation assez homogène des pédigrées dans les catalogues de vente.

Au total, 45 ans après leur création, les courses principales – les pattern races – se

sont imposées comme un élément primordial de la compétition des chevaux de plat au plus haut niveau et, corrélativement, des activités commerciales liées au sport : hippodromes labellisés, épreuves support de jeu crédibilisées, produits d'élevage valorisés. Pourtant, la mise en examen de courses françaises que j'ai présentée plus haut montre les risques qui naissent d'un système finissant par oublier ses objectifs en tournant sur lui-même et ne respectant finalement que ses propres procédures.

## Une harmonie mondiale largement de façade

Pour appréhender le sujet, il ne suffit pas de retracer l'historique du montage. Il faut aussi chasser les idées fausses. L'homogénéité de la classification des courses principales dans le monde est surtout de façade. Les disparités de puissance des pays et des industries hippiques se retrouvent dans la valeur réelle de courses de groupe qui peuvent apparaître équivalentes dans une lecture rapide de catalogue. Rien de surprenant à cela. Mais la différence va plus loin : dans certaines zones géographiques, les organisateurs déclarent d'eux même le label de groupe I, II ou III, la concertation nationale ou internationale se limitant à éviter des doublons trop pénalisants. Les États-Unis et, d'une certaine façon, les pays d'Asie sont dans ce cas. À l'inverse, en Europe, un mécanisme très administratif s'est mis en place.



Les courses européennes sont en quelque sorte jugées en fin de saison sur la base d'une moyenne sur 4 ans des valeurs constatées en fin d'année des quatre premiers de chaque épreuve. Le procédé se nourrit de lui même : une course « qui réussit » élimine finalement une autre du classement des courses principales. Les conséquences sont importantes pour les hippodromes organisateurs, et surtout les propriétaires et les éleveurs.

Il s'agit en réalité d'un renoncement des responsables nationaux des courses : une concurrence bien placée marginalise un programme au profit d'organisateur plus manoeuvriers. Aujourd'hui, c'est la France qui est menacée de marginalisation au profit de l'Angleterre. C'est évidemment inadmissible pour le premier des pays européens (et de loin) en termes d'allocations. C'est une pénalisation pour nos propriétaires et nos éleveurs, sans parler de l'attractivité de nos courses, de notre entraînement.

Que faire ? Simplement en revenir aux principes : chaque pays de courses et la France en particulier doit avoir son quota de courses de groupes I, II et III ainsi que de listed races et les proposer suivant sa propre stratégie de sélection. Les réunions internationales doivent se limiter à rapprocher les calendriers pour éviter des concurrences frontales et, au final, faire varier le nombre de courses principales dont

disposerait chaque pays en fonction de ses effectifs à l'entraînement et à l'élevage ainsi que de ses enveloppes de dotations, Ce serait un système qui protégerait la souveraineté de chaque pays, comme cela est aujourd'hui le cas finalement partout sauf en Europe.

Aujourd'hui, il en est des courses de groupe de ce qui est du fonctionnement de l'Union Européenne : la Grande Bretagne (et l'Allemagne dans des cas autres que les courses) met en place des mécanismes qui garantissent ses intérêts. On est allé dans notre affaire plus loin qu'on ne peut le supporter.

Chacun connaît la maxime de lord Palmerston, Premier ministre de la reine Victoria : « *l'Angleterre n'a pas d'ennemis ou d'alliés permanents, elle n'a que des intérêts* ». On en est là dans le Comité des patterns. Aujourd'hui, dans les instances de Bruxelles, les Allemands, les Anglais, d'autres pays européens, saluent la France : « *elle est crédible dans les négociations européennes car elle est la seule à pouvoir défendre des positions qui vont contre ses intérêts* ». Il est urgent de tourner cette page et que, dans les affaires hippiques, la France reprenne la maîtrise du calendrier de ses propres courses de groupe.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)*